

## POLE JURIDIQUE ET STATUTAIRE COMMISSION REGIONALE STATUT DES EDUCATEURS ET DES EQUIVALENCES (CRSEE) P.V. DE LA REUNION DU JEUDI 26 OCTOBRE 2023 A LIEVIN

PRESENTS: Jean-Paul DELPORTE, Daniel DUFOUR, Jean-Luc ELLART, Jérôme ERCEAU, Jean-François NIEMEZCKI, Thomas ROBAIL,

EXCUSES: : Belkacem ABDELHAK, Stéphane AGUIAR, Martial BOURGEOIS, François CLERCQ, David D'ASCENZO, David DILIBERTO, Djamel HAROUN, Michel ROBILLIART

**Assiste**: Maxime BABEUR

## → Point sur les obligations d'encadrement saison 2023-2024 :

CLUB	EQUIPE	EDUCATEUR	DIPLÔME OBTENU	OBLIGATION	OBSERVATIONS	DEROGATION / DECISION
AMIENS AC	Seniors R1	HAMDANE Azouz	BEFF	BEF	La licence technique nationale de Monsieur Azouz HAMDANE a été demandée par la club puis validée par la FFF.	Situation régularisée.
AMIENS AC	Seniors R2 Futsal	MOREIRA Yohane	CF Futsal Base BEF	CF Futsal Base	Monsieur MOREIRA détient une première licence technique régionale sous contrat dans un autre club. Le club d'AMIENS AC ne parvient pas à saisir une seconde demande de licence technique régionale sous contrat pour Monsieur MOREIRA à cause d'un problème technique sur FOOTCLUBS.	En attendant que le paramétrage relatif à la demande de 2 <sup>nde</sup> licence technique régionale sous contrat soit réglé dans FOOTCLUBS par la FFF, La commission demande au club de lui fournir le contrat de travail et la carte professionnelle de Monsieur MOREIRA.
AMIENS PORT FCP	U14 Ligue	PETIT Marceau	En cours BMF	CFF2	Monsieur PETIT est en cours de	<b>Dérogation accordée pour la saison</b> . Deux conditions

					formation BMF.	sont à respecter :
						L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être
						présent sur le banc toute la saison ;
						L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du
						Statut de l'Educateur : suivi du BMF 2023-2024.
						La commission fera le point en fin de saison.
						La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.
AVION CS	Seniors R1	CYGAN Pascal	BEF	BEF	Monsieur CYGAN a régularisé sa	La commission accorde un délai juqu'au 3 novembre
					situation vis-à-vis du recyclage	2023 pour que le club régularise la situation. Après
					les 28 et 29/09/2023. Par	cette date les sanctions encourues seront
					contre, les documents reçus	appliquées avec effet rétroactif.
					pour effectuer la demande de	
					licence technique régionale ne	
					sont pas tous conformes aux	
					exigences du Statut.	
AVION CS	U17 R2	ZENI Eric	BEF	CFF3	Monsieur ZENI a régularisé sa	Situation régularisée.
					situation vis-à-vis du recyclage	
					les 16 et 17/10/2023. La	
					demande de licence technique	
					régionale a été effectuée par le	
					club et validée par la Ligue.	
AVION CS	U16 R1	DIANE Mounir	BEF	CFF3	Monsieur DIANE a régularisé sa	Situation régularisée.
					situation vis-à-vis du recyclage	_
					les 28 et 29/09/2023. La	
					demande de licence technique	
					régionale a été effectuée par le	
					club et validée par la Ligue.	
AVION FUTSAL	Seniors R2	SAID Abdel Halim	Futsal initiation	CF Futsal Base	Monsieur SAID s'engage à suivre la	<b>Dérogation accordée pour la saison</b> . Deux conditions
	Futsal	5,115,1546111411111	et Futsal	3 4.34. 5436	certification Futsal Base cette	sont à respecter :
	2.222.		entraînement		saison.	

BETHUNE FUTSAL	Seniors R1 Futsal	BZOWKA Jean-Pierre	Néant	CF Futsal Base	Monsieur BZOWKA s'engage à suivre les modules CFI Futsal U13-U15, CFI Futsal U18-seniors et la certification Futsal Base cette saison.	L'éducateur doit entrainer l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;  L'éducateur doit suivre la certification CF Futsal Base avant la fin de la compétition 2023-2024. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».  La commission fera le point en fin de saison.  La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.  Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter :  L'éducateur doit entrainer l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;  L'éducateur doit suivre les modules de formation CFI Futsal U13-U15, CFI Futsal U18-seniors et la certification CF Futsal Base avant la fin de la compétition 2023-2024. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».  La commission fera le point en fin de saison.  La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.
BONDUES FC	Seniors R1	CHAILLET Maxime	BEF	BEF	La licence technique régionale sous contrat de Monsieur CHAILLET a été effectuée par le club le 02/10/2023 et validée par la Ligue.	Situation régularisée.

BOULOGNE USCO	U14 Ligue	GAMIETTE Iranus	BEF	CFF2	Monsieur GAMIETTE a régularisé sa situation vis-à-vis du recyclage les 23 et 24/10/2023. La demande de licence technique régionale a été effectuée par le club et validée par la Ligue. Monsieur GAMIETTE a été remplacé par Alexandre DEFOSSE, titulaire du BMF, le temps de la régularisation de sa situation.	Situation régularisée.
BUCY/SEPTMONTS AV	U17 R2	BARTEAUX Jean- François	Néant	CFF3	Monsieur BARTEAUX s'engage à suivre la formation et la certification requises cette saison.	Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter :  L'éducateur doit entrainer l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;  L'éducateur doit suivre la formation et la certification CFI U14-U19 avant la fin de la compétition 2023-2024. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».  La commission fera le point en fin de saison.  La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.
BUCY/SEPTMONTS AV	U16 R2	DA SILVA PINHO Arnaldo	Néant	CFF3	Monsieur DA SILVA PINHO s'engage à suivre la formation et la certification requises cette saison.	Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter :  L'éducateur doit entrainer l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;  L'éducateur doit suivre la formation et la certification CFI U14-U19 avant la fin de la

			1	1	T	
						compétition 2023-2024. La commission suggère au
						club de consulter les calendriers de formation sur le
						site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».
						La commission fera le point en fin de saison.
						La Commission précise qu' <b>en cas de non-respect des</b>
						engagements, les sanctions encourues sont
						rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.
CALAIS UNION	Seniors R2	MARTIN Cédric	Futsal initiation	CF Futsal Base	Monsieur MARTIN s'engage à suivre	<b>Dérogation accordée pour la saison</b> . Deux conditions
FUTSAL	Futsal		et Futsal		la certification Futsal Base cette	sont à respecter :
			entraînement		saison.	·
						L'éducateur doit entrainer l'équipe concernée et être
						présent sur le banc toute la saison ;
						L'éducateur doit suivre la certification CF Futsal Base
						avant la fin de la compétition 2023-2024. La
						· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
						commission suggère au club de consulter les
						calendriers de formation sur le site de la Ligue,
						rubrique « formation – calendriers ».
						La commission fera le point en fin de saison.
						La Commission précise qu'en cas de non-respect des
						engagements, les sanctions encourues sont
						rétroactives à compter du premier match officiel
						joué en situation d'infraction.
CAMON US	Seniors R2	BORNOVILLE	BEF	BEF	Monsieur BORNOVILLE a	Situation régularisée.
		Frédéric			régularisé sa situation vis-à-vis	
					du recyclage les 23 et	
					24/10/2023. La demande de	
					licence technique régionale a	
					été effectuée par le club et	
					validée par la Ligue. Il a été	
					remplacé par Noureddine	

	_	1	1		1	<del> </del>
					LAROUSSI, titulaire du BMF, lors du match de championnat R2 joué le 22/10/2023. Monsieur LAROUSSI ayant lui même été remplacé par Monsieur Quentin	
					MERCIER, titulaire du BMF, lors du match de championnat R3 du	
					22/10.	
CAMON US	Seniors R3 U17 R2	LAROUSSI Noureddine	BEF	BMF CFF3	Monsieur LAROUSSI a régularisé sa situation vis-à-vis du recyclage les 16 et 17/10/2023. La demande de licence technique régionale a été effectuée par le club et validée par la Ligue.  Monsieur LAROUSSI ne peut pas encadrer 2 équipes à obligation d'encadrement avec une licence technique régionale bénévole. Il est toujours désigné entraineur principal de l'équipe seniors R3, mais concernant l'encadrement de l'équipe U17 R2, le club l'a remplacé par Monsieur Sadio DEMBELE, titulaire du CFI U14-U19 certifié, à compter du 21/10/2023.	Situation régularisée.
CAUDRY ES	U15 R2	VERWAERDE Célian	U13, U15	CFF2	cerume, a complet au 21/10/2023.	La commission rappelle au club que la dérogation obtenue lors de la saison 2022-2023 a été prolongée exceptionnellement jusqu'au 31/12/2023.  Monsieur VERWAERDE doit donc suivre la certification CFF2 avant le 31/12/2023.  La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.

COMPIEGNE AFC	U18 R1	DIALLO Ousman	CFI U14-U19 certifié	CFF3	Monsieur OUSMAN DIALLO, titulaire du CFI U14-U19 certifié remplace Monsieur KAJIMA Moke. Il a d'ailleurs été désigné entraineur principal de l'équipe U18 R1 sur les FMI depuis le début de la saison.	Situation régularisée.
CREIL AFC	U15 R1	DIALLO Mohamed El Bechir	CFF1, U13, U15, seniors	CFF2	Monsieur DIALLO s'engage à suivre la certification CFF2 cette saison.	Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter :  L'éducateur doit entrainer l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;  L'éducateur doit suivre la certification CFF2 avant la fin de la compétition 2023-2024. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».  La commission fera le point en fin de saison.  La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.
CREIL FUTSAL	Seniors R1 Futsal	CHAABAN Rida	Futsal initiation et Futsal entraînement	CF Futsal Base	Monsieur CHAABAN s'engage à suivre la certification Futsal Base cette saison.	Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter :  L'éducateur doit entrainer l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;  L'éducateur doit suivre la certification CF Futsal Base avant la fin de la compétition 2023-2024. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».  La commission fera le point en fin de saison.

DAINVILLE FC	Seniors R2 Féminines	MERLEN Marion	BEF	CFF3	Monsieur CARPENTIER a informé la Ligue de sa démission du poste d'entraineur principal de l'équipe seniors R2 féminines en date du 10/09/2023.  Madame Marion MERLEN l'a remplacé depuis cette même date. La commission a bien noté que pour	La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.  Situation régularisée.  La commission rappelle au club qu'en cas d'infraction au Statut, il sera pénalisé par une amende de 60 € et par le retrait d'un point par match disputé en situation irrégulière.
					les matches des 17 et 24/09/2023, "le dirigeant qui s'est occupé de la tablette n'a pas pensé à modifier la présence de Vincent CARPENTIER sur les FMI".	
ERRE HORNAING	Seniors R3	KOLACINSKI Sylvain	BMF	BMF	La commission prend note de la démission de Monsieur Jean-François BASTIN en date du 06/10/2023 et de son remplacement par Monsieur Sylvain KOLACINSKI, titulaire du BMF, à compter de cette même date.	Situation régularisée.
ETAPLES AS	U15 R2	THIEBAUT Eric	BEF	CFF2	Monsieur THIEBAUT a régularisé sa situation vis-à-vis du recyclage les 16 et 17/10/2023. La demande de licence technique régionale a été effectuée par le club et validée par la Ligue. Il a été remplacé par Monsieur Mickael MARTEL, titulaire du BMF, lors du match de championnat U15 R2 joué le 14/10/2023.	Situation régularisée.
FEIGNIES AULNOYE E	Seniors R2	DENQUIN Amaury	BEF	BEF	La licence technique régionale sous contrat de Monsieur DENQUIN a	Situation régularisée.

					été effectuée par le club le	
FOURMIES US	Seniors R2	NAMANN	BEF	BEF	10/10/2023 et validée par la Ligue. Monsieur NAMANN a régularisé sa	Situation régularisée.
1001111112505	36111013112	Nordine	JE!	DE1	situation vis-à-vis du recyclage	ortantion regularisees
					les 28 et 29/09/2023. La	
					demande de licence technique	
					régionale a été effectuée par le	
					club et validée par la Ligue.	
GRANDE SYNTHE	Seniors R2	EL ABBASSI Habib	Futsal initiation	CF Futsal Base	Monsieur EL ABBASSI s'engage à	<b>Dérogation accordée pour la saison</b> . Deux conditions
FUTSAL	Futsal		et Futsal		suivre la certification Futsal Base	sont à respecter :
			entraînement		cette saison.	·
						L'éducateur doit entrainer l'équipe concernée et être
						présent sur le banc toute la saison ;
						L'éducateur doit suivre la certification CF Futsal Base
						avant la fin de la compétition 2023-2024. La
						commission suggère au club de consulter les
						calendriers de formation sur le site de la Ligue,
						rubrique « formation – calendriers ».
						La commission fera le point en fin de saison.
						La Commission précise qu'en cas de non-respect des
						engagements, les sanctions encourues sont
						rétroactives à compter du premier match officiel
HAZEBROUCK SC	Seniors R1	PERSOON	BEF	BEF	Managia de DERSOON a máscula misá sa	joué en situation d'infraction. Situation régularisée.
HAZEBROUCK SC	Semors R1	Frédéric	BEF	DEF	Monsieur PERSOON a régularisé sa	Situation regularisee.
		rredenc			situation vis-à-vis du recyclage	
					les 28 et 29/09/2023. La demande de licence technique	
					régionale sous contrat a été	
					effectuée par le club et validée	
					par la Ligue.	
ITANCOURT	U15 R2	ALLART Elian	BMF	CFF2	Monsieur ALLART a régularisé sa	Situation régularisée.
NEUVILLE	313 1/2	ALLANT LIIGH	5.411		situation vis-à-vis du recyclage	ondation regulariseer
					les 16 et 17/10/2023. La	
	<u>i</u>		]		163 10 Et 1//10/2023. Ld	

LA MADELEINE FC	Seniors R3	LIEBAERT Cédric	BEF	BMF	demande de licence technique régionale a été effectuée par le club et validée par la Ligue.  Le temps de sa suspension, Monsieur Cédric LIEBAERT a été remplacé par Monsieur Malik DJEBBAR qui a régularisé sa situation vis à vis du recyclage les 28 et 29/09/2023. La licence technique régionale de Monsieur DJEBBAR a bien été effectuée par le	Situation régularisée.
LAMBERSART UF	U17 R2	VERHAEGEN Kévin	BMF	CFF3	club et validée par la Ligue.  Monsieur VERHAEGEN a régularisé sa situation vis-à-vis du recyclage les 28 et 29/09/2023.  La demande de licence technique régionale a été effectuée par le club et validée par la Ligue.	Situation régularisée.
LIANCOURT CLERMONT	Seniors R3	GABIS Boussaad	BMF	BMF	Monsieur GABIS a régularisé sa situation vis-à-vis du recyclage les 16 et 17/10/2023. La demande de licence technique régionale a été effectuée par le club et validée par la Ligue.	Situation régularisée.
LIANCOURT CLERMONT	U17 R2	BATTEUX Yohan	BMF	CFF3	La commission prend note de la démission de Monsieur BATTEUX en date du 13/10/2023.	La commission rappelle que :  Le club doit régulariser sa situation dans un délai de 30 jours francs à compter du 13/10/2023.  Après expiration du délai, le club sera pénalisé par une amende de 40 € par match disputé en situation irrégulière  Par conséquent, la commission met en demeure le club de régulariser la situation avant le 13/11/2023.

LIEVIN O	U16 R2	CAZIN Alexandre	Néant	CFF3	Malgré que la commission ait averti le club lors de sa réunion du 28/09/2023 (voir PV du 28/09/2023), le club n'a pas encore désigné d'éducateur titulaire du diplôme requis et n'a pas encore demandé de dérogation pour Monsieur CAZIN.	Le club doit régulariser sa situation dans un délai de 30 jours francs à compter de la date du premier match officiel.  Après expiration du délai, le club sera pénalisé par une amende de 40 € par match disputé en situation irrégulière  Depuis le début de saison, 4 matches de championnat se sont joués les 09/09, 23/09, 30/09 et 14/10/2023. Par conséquent, la commission sanctionne le club d'une amende de 160 € et le met en demeure de régulariser la situation dans les meilleurs délais.
LILLE FIVES OS	Seniors R3	DUSSOTTIER Jimmy	BMF	BMF	Monsieur Romain LOYER est remplacé par Monsieur Jimmy DUSSOTTIER, titulaire du BMF, à compter du 15/10/2023. Cependant, Monsieur DUSSOTTIER détient déjà une licence technique régionale bénévole dans un autre club cette saison. Il ne peut pas détenir 2 licences techniques régionales dans 2 clubs différents sauf s'il est sous contrat de travail dans ces 2 clubs et à condition d'encadrer des catégories différentes dans les 2 clubs. A ce jour, Monsieur DUSSOTTIER ne peut pas remplacer Monsieur LOYER.	La commission rappelle que :  Le club doit régulariser sa situation dans un délai de 30 jours francs à compter du 15/10/2023  Après expiration du délai, le club sera pénalisé par une amende de 60 € et par le retrait d'un point au championnat par match disputé en situation irrégulière  Par conséquent, la commission met en demeure le club de régulariser la situation avant le 15/11/2023.
LILLE METROPOLE FUTSAL	Seniors R2 Futsal	ONQUIERT Fabrice	Futsal initiation et Futsal entraînement	CF Futsal Base	Monsieur ONQUIERT s'engage à suivre la certification Futsal Base cette saison.	<b>Dérogation accordée pour la saison</b> . Deux conditions sont à respecter :  L'éducateur doit entrainer l'équipe concernée et être

						présent sur le banc toute la saison ;
						L'éducateur doit suivre la certification CF Futsal Base avant la fin de la compétition 2023-2024. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».  La commission fera le point en fin de saison.
						La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.
LILLE MOULINS CARREL US	U18 R2	TRAIKIA Youcef	U17/19, seniors	CFF3		La commission rappelle au club que la dérogation obtenue lors de la saison 2022-2023 a été prolongée exceptionnellement jusqu'au 31/12/2023.
						Monsieur TRAIKIA doit donc suivre la certification CFF3 avant le 31/12/2023.
						La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.
LILLE OSC	U14 Ligue	THELOT Victor	BEF	CFF2	Monsieur THELOT a régularisé sa	Situation régularisée.
					situation vis-à-vis du recyclage les 28 et 29/09/2023. La	
					demande de licence technique	
					régionale a été effectuée par le	
					club et validée par la Ligue.	
LONGUENESSE JS	Seniors R2	DAVID Nicolas	BEF	BEF	La commission prend note de la démission de Monsieur Stéphane	Situation régularisée.
					CLAIRET en date du 12/10/2023 et	
					de son remplacement par Monsieur	
					Nicolas DAVID, titulaire du BEF, à	
					compter de cette même date.	

LOOS USSM	Seniors R3	AIT M'HAND Brahim	BMF	BMF	Monsieur AIT M'HAND a régularisé sa situation vis-à-vis du recyclage les 28 et 29/09/2023. La demande de licence technique régionale a été effectuée par le club et validée par la Ligue.	Situation régularisée.
MARCK EN CALAISIS	U17 R2	RENAUT Kévin	CFF3	CFF3	Le club a désigné Monsieur Kévin RENAUT, titulaire du CFF3, entraineur principal de l'équipe U17 R2 à compter du 09/10/2023.	Situation régularisée.  La commission rappelle au club qu'en cas d'infraction au Statut, il sera pénalisé par une amende de 40 € par match disputé en situation irrégulière.
MARCK EN CALAISIS AS	U16 R2	BAUDE Julien	CFF3	CFF3	Le club a désigné Monsieur Julien BAUDE, titulaire du CFF3, entraineur principal de l'équipe U16 R2 à compter du 09/10/2023.	La Situation régularisée.  La commission rappelle au club qu'en cas d'infraction au Statut, il sera pénalisé par une amende de 40 € par match disputé en situation irrégulière.
MARCK EN CALAISIS AS	U15 R1	EHRLICH Clément	U13, U17/19, seniors	CFF2	Le club a désigné Monsieur Clément EHRLICH, titulaire du module U17/19, entraineur principal de l'équipe U15 R1 à compter du 09/10/2023. Le titulaire du module U17/19 obtient par équivalence le CFI U14- U19 certifié.	La Commission s'appuie sur le tableau des équivalences entre les anciens modules de formation et les nouveaux certificats et considère que Monsieur Clément EHRLICH est en règle pour cette saison.  La commission suggère à Monsieur EHRLICH, de suivre la certification CFF3, et en cas de réussite elle lui suggère également de suivre la "journée de formation complémentaire" afin d'obtenir par équivalence le Diplôme Fédéral Coach Jeune lors de cette saison.
MARPENT FC	Seniors R1	GUEFIF Ali	BEF	BEF	Absences justifiées de Monsieur GUEFIF depuis le début de saison. Le club precise à la commission que Monsieur GUEFIF reprendra ses fonctions à compter du 06/11/2023.	La commission prend note que Monsieur GUEFIF reprendra ses fonctions à compter du 06/11/2023. Elle demande au club de lui préciser pourquoi Monsieur GUEFIF figure en tant qu'adjoint sur la FMI du 08/10/2023.  La commission rappelle au club qu'au-delà d'une absence de 6 matches ou de 2 mois, il devra être

						remplacé.
MONTATAIRE SFC	Seniors R2	SALOMON Dimitri	BEF	BEF	Monsieur SALOMON a régularisé sa situation vis-à-vis du recyclage les 28 et 29/09/2023. La demande de licence technique régionale a été effectuée par le club et validée par la Ligue.	Situation régularisée.
NOEUX LES MINES US	Seniors R1	ZEGGAI Mimoun	BEF	BEF	Monsieur ZEGGAI a régularisé sa situation vis-à-vis du recyclage les 28 et 29/09/2023. Par contre, sa demande de licence technique régionale sous contrat n'a pas encore été demandée par le club.	La commission accorde un délai juqu'au 3 novembre 2023 pour que le club régularise la situation. Après cette date les sanctions encourues seront appliquées avec effet rétroactif.
PONT DE LA DEULE FUTSAL	Seniors R2 Futsal	BENZITOUNI Merouane	Futsal initiation et Futsal entraînement	CF Futsal Base	Malgré que la commission ait averti le club lors de sa réunion du 28/09/2023 (voir PV du 28/09/2023), le club n'a pas encore désigné d'éducateur titulaire du diplôme requis et n'a pas encore demandé de dérogation pour Monsieur BENZITOUNI.	La commission rappelle que :  Le club doit régulariser sa situation dans un délai de 30 jours francs à compter de la date du premier match officiel.  Après expiration du délai, le club sera pénalisé par une amende de 60 € et par le retrait d'un point au championnat par match disputé en situation irrégulière  Depuis le début de saison, 5 matches de championnat se sont joués les 16/09, 23/09, 30/09, 14/10 et 21/10/2023, dont 1 match après le délai des 30 jours. Par conséquent, la commission sanctionne le club d'une amende de 300 € et par le retrait d'un point au classement du championnat seniors R2 Futsal et le met en demeure de régulariser la situation dans les meilleurs délais.
PROVIN US	Seniors R1	VAN LIERDE Thierry	BEF	BEF	Monsieur Thierry VAN LIERDE a été désigné entraineur principal de l'équipe seniors R1 à compter du 19/10/2023. Entre la fin du délai	Situation régularisée.

					des 30 jours permettant au club de régulariser la situation et le 19/10/2023, aucun match de championnat n'a été joué. La demande de licence technique régionale sous contrat a été effectuée par le club et validée par la Ligue.	
RAISMES US	U16 R2	HOUZE Morgan	BMF	CFF3	Monsieur HOUZE a régularisé sa situation vis-à-vis du recyclage les 28 et 29/09/2023. La demande de licence technique régionale a été effectuée par le club et validée par la Ligue.	Situation régularisée.
ROYE NOYON US	U16 R2	FERREIRA TORRES Joao	BMF	CFF3	La demande de licence technique régionale de Monsieur FERREIRA TORRES a été effectuée par le club et validée par la Ligue.	Situation régularisée.
ST AMAND FC	Seniors R3	AJMANI Nazile	BMF	BMF	Monsieur AJMANI a régularisé sa situation vis-à-vis du recyclage les 28 et 29/09/2023. La demande de licence technique régionale a été effectuée par le club et validée par la Ligue.	Situation régularisée.
SIN LES EPIS FUTSAL	Seniors R2 Futsal	LUCIDARME Théo	Futsal initiation et Futsal entraînement	CF Futsal Base	Monsieur LUCIDARME s'engage à suivre la certification Futsal Base cette saison.	Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter :  L'éducateur doit entrainer l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;  L'éducateur doit suivre la certification CF Futsal Base avant la fin de la compétition 2023-2024. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation — calendriers ».  La commission fera le point en fin de saison.

						La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.
SOISSONS IFC	Seniors R3	BIENAIME Kévin	BMF	BMF	Monsieur BIENAIME a régularisé sa situation vis-à-vis du recyclage les 28 et 29/09/2023. La demande de licence technique régionale a été effectuée par le club et validée par la Ligue.	Situation régularisée.
SOMAIN USA CHTS	U17 R2	SZNEIDER Grégory	BMF	CFF3	Monsieur SZNEIDER a régularisé sa situation vis-à-vis du recyclage les 23 et 24/10/2023. Par contre, sa demande de licence technique régionale n'a pas encore été demandée par le club.	La commission accorde un délai juqu'au 3 novembre 2023 pour que le club régularise la situation. Après cette date les sanctions encourues seront appliquées avec effet rétroactif.
STEENVOORDE AS	Seniors R1	LECLERCQ Loic	BEF	BEF	Monsieur LECLERCQ a régularisé sa situation vis-à-vis du recyclage les 28 et 29/09/2023. La demande de licence technique régionale sous contrat a été effectuée par le club et validée par la Ligue.	Situation régularisée.
VERMELLES US	U17 R1	DAMIENS Dylan	BMF	CFF3	Monsieur DAMIENS a régularisé sa situation vis-à-vis du recyclage les 28 et 29/09/2023. La demande de licence technique régionale a été effectuée par le club et validée par la Ligue.	Situation régularisée.
WAVRIN DON JS	Seniors R3	DECROCK Dylann	BE1	BMF	Monsieur DECROCK a régularisé sa situation vis-à-vis du recyclage les 28 et 29/09/2023. Par contre, sa demande de licence technique régionale n'a pas encore été demandée par le club.	La commission accorde un délai juqu'au 3 novembre 2023 pour que le club régularise la situation. Après cette date les sanctions encourues seront appliquées avec effet rétroactif.

## → <u>Demande d'équivalence BEF</u> :

**NOR Driss** : dossier incomplet

→ Prochaine CRSEE : à déterminer

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel Juridique dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée, suivant les prescriptions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

Jean-Paul DELPORTE Président CRSEE